

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 23 / Présents : 21 / Votants : 23 / Excusés : 2 / Absents : 0

Date de convocation : 8 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le douze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du huit septembre deux mille quatorze, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Daniel BEAUPERE - Céline MAGNÉ - Dominique CAPRON - Pierre-Yves DOREZ - Imane STASIK - Joëlle SERVAIS - Sophie BOUDAILLEZ - Jules SUIVENG - Fabrice AUBEL - Stéphanie DIZIERE - Clément GRUMETZ - Angélique DUBUS - Hélène BELY - Jean-Paul PLEZ - Chantal SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Jean-Antoni STEFANIAK - Marc NICOLAS.

Absents excusés : Mme et M : Nathalie JOLY (qui donne procuration à Madame Céline MAGNÉ) - Claude ROUSSEL (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ).

Absents : /

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures quarante-deux.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ;

ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Madame Stéphanie DIZIERE a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

- 1 Délégations du Conseil Municipal au Maire (Art L 21 22-22, L 21 22-23 et L 2122-7-1 du CGCT)
- 2 Délégation de fonctions aux adjoints
- 3 Election des membres de la commission d'appel d'offres
- 4 Composition de la commission électorale
- 5 Composition des commissions municipales
- 6 Désignation des délégués au conseil d'administration du Collège Jules Verne
- 7 Désignation des délégués au syndicat des Alençons
- 8 Désignation des délégués au Conseil d'Administration de la MPT/CS de Rivery
- 9 Désignation des délégués au Conseil d'Administration de la micro-crèche « Les Barbapapas »
- 10 Désignation du délégué local des élus au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- 11 Désignation des représentants des élus au CA du COS (Comité des Œuvres Sociales) de Rivery
- 12 Délégués du Conseil municipal au Comité des Fêtes ;

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014

- 13 Commission communale des impôts directs
- 14 Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- 15 Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- 16 Désignation d'un représentant de la commune au CLISPD (Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- 17 Désignation d'un correspondant Défense
- 18 Désignation d'un représentant au Club Climat de la Somme
- 19 Désignation des membres de la commission locale consultative AVAP
- 20 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres AVAP
- 21 Fixation des indemnités de fonctions du maire et des adjoints
- 22 Droit à la formation des élus : orientation et ouverture des crédits
- 23 Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017
- 24 Indemnité de stage
- 25 Questions diverses

1 – Délégations du Conseil Municipal au Maire (Art L 21 22-22, L 21 22-23 et L 2122-7-1 du CGCT) :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le maire sera par délégation du Conseil Municipal chargé, et pour la durée de son mandat :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- de fixer, dans la limite de 1 000 €, les tarifs de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, soit 200 000 € ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, soit sans aucune réserve ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit 15 000 € ;
- de donner, en application de l'article L.324-1 du code l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014

lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
 - de réaliser les lignes de trésorerie sur le base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 152 449 € ;
 - d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, soit 200 000 €, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme ;
 - d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme.
 - de prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
 - d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Vote à main levée

POUR : 23
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

2 – Délégation de fonctions aux adjoints :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de l'élection du maire et des adjoints, il y a lieu d'attribuer les délégations de fonctions aux adjoints. Les membres du conseil décident à l'unanimité d'attribuer celles-ci selon les modalités suivantes :

1^{er} Adjoint : M. VICART Steve : Sport / Jeunesse / Vie associative

2^{ème} Adjointe : Mme LEGAY Françoise : Solidarité / Aînés / Emploi

3^{ème} Adjoint : M. BEAUPERE Daniel : Finances

4^{ème} Adjointe : Mme MAGNÉ Céline : Education / Enfance / Culture

5^{ème} Adjoint : M. CAPRON Dominique : Urbanisme / Environnement / Développement durable

6^{ème} Adjointe : Mme JOLY Nathalie : Communication / Nouvelles technologies / Cérémonies

Vote à main levée

POUR : 23
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

3 – Election des membres de la commission d'appel d'offres :

Monsieur BOCQUILLON rappelle que dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du Maire ou de son représentant, Président, et de trois membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Messieurs PLEZ et FIQUET interviennent en précisant que, dans le respect de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013, dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des commissions, y compris celle de la commission d'appel d'offres, doit refléter fidèlement la composition de l'assemblée municipale. Ils produisent à l'appui de cette allégation deux documents (circulaire NOR/INTB1407194N du 24 mars 2014 et article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales).

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014

Monsieur STEFANIAK précise qu'il ne souhaite pas faire partie de cette commission.

Monsieur le Maire déclare qu'une place est donc réservée à un représentant de la liste « Rivery 2014 »

Le conseil municipal,

Elit Monsieur BOCQUILLON Bernard, Maire, président de la commission d'appel d'offres ;

Elit Monsieur CAPRON Dominique, Monsieur DOREZ Pierre-Yves et Monsieur PLEZ Jean-Paul en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;

Elit Monsieur BEAUPERE Daniel, Monsieur ROUSSEL Claude et Madame SUIVENG Chantal en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres ;

Prend acte que, conformément à l'article 22-IV du code des marchés publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le président a voix prépondérante.

Vote à main levée

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 – Composition de la commission électorale :

Monsieur le Maire fait appel à candidatures. Il s'adresse à Monsieur NICOLAS, qui vient d'intégrer le Conseil municipal, pour l'inciter à présenter sa candidature pour les commissions qu'il souhaite.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après délibération de composer la commission électorale de la manière suivante :

Président : BOCQUILLON Bernard, Maire

Membres titulaires :

- Madame SERVAIS Joëlle
- Madame BELY Hélène
- Madame JOLY Nathalie
- Madame DIZIERE Stéphanie
- Madame SUIVENG Chantal

Vote à main levée

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 – Composition des commissions municipales :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après délibération de composer les commissions municipales et de nommer les vice-présidents comme suit :

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de toutes les commissions suivantes :

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014

COMMISSION FINANCES :

Vice-Président : BEAUPERE Daniel

Membres Titulaires : VICART Steeve
LEGAY Françoise
MAGNÉ Céline
CAPRON Dominique
JOLY Nathalie
ROUSSEL Claude
DOREZ Pierre-Yves
STASIK Imane
BOUDAILLEZ Sophie
DIZIERE Stéphanie
FIQUET Jean-Louis
STEFANIAK Jean-Antoni

COMMISSION URBANISME / ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE :

Vice-Président : CAPRON Dominique

Membres Titulaires : VICART Steeve
LEGAY Françoise
BEAUPERE Daniel
DOREZ Pierre-Yves
STASIK Imane
BOUDAILLEZ Sophie
AUBEL Fabrice
DIZIERE Stéphanie
GRUMETZ Clément
DUBUS Angélique
BELY Hélène
PLEZ Jean-Paul
STEFANIAK Jean-Antoni
NICOLAS Marc

COMMISSION SPORT / JEUNESSE / VIE ASSOCIATIVE :

Vice-Président : VICART Steeve

Membres Titulaires : MAGNÉ Céline
BOUDAILLEZ Sophie
SUIVENG Jules
AUBEL Fabrice
DIZIERE Stéphanie
GRUMETZ Clément
PLEZ Jean-Paul
FIQUET Jean-Louis

COMMISSION COMMUNICATION / NOUVELLES TECHNOLOGIES / CEREMONIES :

Vice-Présidente : JOLY Nathalie

Membres Titulaires : MAGNÉ Céline
CAPRON Dominique
ROUSSEL Claude
DOREZ Pierre-Yves
STASIK Imane
GRUMETZ Clément

33 84

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014

BELY Hélène
SUIVENG Chantal
FIQUET Jean-Louis

COMMISSION EDUCATION / ENFANCE / CULTURE :

Vice-Présidente : MAGNE Céline

Membres Titulaires : LEGAY Françoise
 JOLY Nathalie
 ROUSSEL Claude
 BOUDAILLEZ Sophie
 SUIVENG Jules
 VICART Steeve
 GRUMETZ Clément
 DUBUS Angélique
 BELY Hélène
 FIQUET Jean-Louis

COMMISSION SOLIDARITE / AINES / EMPLOI :

Vice-Présidente : LEGAY Françoise

Membres Titulaires : SERVAIS Joëlle
 SUIVENG Jules
 VICART Steeve
 GRUMETZ Clément
 DUBUS Angélique
 BELY Hélène
 PLEZ Jean-Paul
 SUIVENG Chantal
 STEFANIAK Jean-Antoni
 NICOLAS Marc

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

6 - Désignation des délégués au conseil d'administration du Collège Jules Verne :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués au conseil d'administration du Collège Jules VERNE, soit le Maire et deux conseillers.

Après appel à candidatures et délibération, sont désignés à l'unanimité :

- BOCQUILLON Bernard
- MAGNÉ Céline
- GRUMETZ Clément

Délégués au conseil d'administration du collège Jules VERNE de Rivery.

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

85
33

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014

7 - Désignation des délégués au Syndicat des Alençons :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués au syndicat intercommunal des Alençons.

Après appel à candidatures et délibération, sont désignés :

- LEGAY Françoise
- SERVAIS Joëlle

Délégués au syndicat intercommunal des Alençons.

Vote à main levée

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (MM PLEZ et FIQUET)

8 - Désignation des délégués au Conseil d'Administration de la MPT/CS de Rivery :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison Pour Tous de Rivery.

Se présentent : Monsieur BOCQUILLON (membre de droit en qualité de Maire), Madame MAGNÉ, Monsieur GRUMETZ, Monsieur VICART, Monsieur PLEZ.

Le Conseil municipal vote de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|-----------|
| - BOCQUILLON Bernard : | pour = 23 |
| - MAGNÉ Céline : | pour = 20 |
| - GRUMETZ Clément : | pour = 19 |
| - VICART Steeve : | pour = 19 |
| - PLEZ Jean-Paul : | pour = 04 |

Après délibération, sont désignés :

- BOCQUILLON Bernard
- MAGNÉ Céline
- GRUMETZ Clément
- VICART Steeve

Délégués au Conseil d'Administration de la MPT/CS de Rivery.

Vote à main levée

9 - Désignation des délégués au Conseil d'Administration de la micro-crèche « Les Barbapapas » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la micro-crèche « Les Barbapapas ».

Après appel à candidatures et délibération, sont désignés à l'unanimité :

Membres titulaires :

- ROUSSEL Claude
- LEGAY Françoise

Membres suppléants :

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014

- VICART Steeve
- DUBUS Angélique
-

Délégués au Conseil d'Administration de la micro-crèche « Les Barbapapas ».

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

10 - Désignation du délégué local des élus au CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué au Comité National d'Action Sociale. Après appel à candidatures et délibération, est désigné à l'unanimité :

- BEAUPERE Daniel

Délégué au CNAS.

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

11 - Désignation des représentants des élus au CA du COS (Comité d'œuvres Sociales) de Rivery :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les représentants au Comité des Oeuvres Sociales de Rivery.

Après appel à candidatures et délibération, sont désignés à l'unanimité :

Président : BOCQUILLON Bernard, Maire

Membres titulaires :
BEAUPERE Daniel
ROUSSEL Claude
DOREZ Pierre-Yves
NICOLAS Marc
BOUDAILLEZ Sophie
GRUMETZ Clément
BELY Hélène
PLEZ Jean-Paul

Représentants des élus au CA du COS (Comité des Oeuvres Sociales) de Rivery

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014

12 – Délégués du Conseil municipal au Comité des Fêtes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes.

Après appel à candidatures et délibération, sont désignés à l'unanimité :

Membres titulaires : - Monsieur GRUMETZ Clément
- Madame MAGNÉ Céline

Membres suppléants : - Monsieur PLEZ Jean-Paul
- Monsieur VICART Steeve

Délégués au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes.

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

13 – Commission communale des impôts directs :

Monsieur BOCQUILLON précise aux membres du Conseil que l'article 1650 du Code général des Impôts précise que les membres de la Commission communale des Impôts directs doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Leur nombre est fixé à huit dans les communes de plus de 2000 habitants, plus le Maire – ou l'adjoint délégué – qui en assure la présidence. Les huit titulaires et les huit suppléants sont désignés par le Directeur des Services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire, le Conseil municipal dresse la liste suivante à proposer aux Services fiscaux de la Somme :

TITULAIRES

Monsieur NOWAK René
Maraîcher
14, rue Robert Petit
80136-RIVERY

Monsieur LAINE Arnold
Ferraonnier d'art
ZAC Haute Borne 6, rue Hélène Boucher
80136-RIVERY

Monsieur MAIA Carlos
Commerçant brasserie
28 Bis rue Robert Petit
80136-RIVERY

Monsieur GUILLARD Maurice
Garagiste retraité
135, rue Georges Matifas
80136-RIVERY

SUPPLEANTS

Madame NOWAK Renée
Maraîchère retraitée
2, Place du Jeu de Boules
80136-RIVERY

Madame BUDIN Nicole
Commerçante retraitée
20, rue Fernand Léger
80136-RIVERY

Monsieur GOSSART Martial
Commerçant brasserie
52, bis rue Robert Petit
80136-RIVERY

Mlle GUILLARD Christine
Garagiste
135, rue Georges Matifas
80136-RIVERY

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014

Madame PECQUET-DESSEAUX Anne-Marie
Fleuriste
138, Avenue Défense Passive
80136-RIVERY

Monsieur OUDART Bernard
Agriculteur
27, Rue Robert Petit
80136-RIVERY

Monsieur MARTIN Gérard
Kinésithérapeute retraité
6, impasse Montallier
80136-RIVERY

Monsieur DELCOURT Gérard
Retraité des Postes
7, impasse Montallier
80136-RIVERY

Monsieur VIOLETTE Jean-Philippe
Militaire retraité
8, rue Paule Roy
80136-RIVERY

Monsieur SABATIER René
Retraité DRH
48 bis, rue Robert Petit
80136-RIVERY

Monsieur ROUSSEAU Christian
Gérant de restaurant retraité
18, rue Emile Zola
80136-RIVERY

Monsieur SAGEZ André
Retraité Service des Eaux Amiens
22, impasse Motte
80136-RIVERY

Monsieur COMPAIN Gilles
Préparateur en pharmacie retraité
7, impasse Motte
80136-RIVERY

Monsieur COMPAIN Serge
Comptable en retraite
34, avenue du Petit Fort
80136-RIVERY

Monsieur CAPRON Dominique
Technico-commercial retraité
9, rue Pierre Maître
80136-RIVERY

Madame LAMOTTE Antoinette
Infirmière retraitée
15, rue Fernand Léger
80136-RIVERY

Monsieur STEFANIAK Jean-Antoni
Contrôleur des Impôts
13, place Jean-Jacques Rousseau
80136-RIVERY

Mme ADRIAENSSENS Janine
Enseignante retraitée
20, Avenue Jean Moulin
80136-RIVERY

Monsieur ROUSSEL Claude
Directeur d'IME retraité
3, rue des Cerisiers
80136-RIVERY

Monsieur BOCQUILLON Bernard
Régisseur d'équipement sportif
5, rue Paule Roy
80136-RIVERY

Monsieur DOREZ Pierre-Yves
Ingénieur qualité en retraite
4, rue des Cerisiers
80136-RIVERY

Madame JOLY Nathalie
Adjoint administratif
4, rue Laënnec
80136-RIVERY

Monsieur CARRE Gérard
Retraité Courrier Picard
4, place du Jeu de Boules
80136-RIVERY

Monsieur BRUGE Daniel
Retraité FPT
84, rue Baudrez
80136-RIVERY

Monsieur FIQUET Jean-Louis
Enseignant
8, rue Jacques Prévert
80136-RIVERY

Monsieur PLEZ Jean-Paul
Retraité de la SNCF
29, rue Paule Roy
80136-RIVERY

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014

Monsieur CHRISTEN Jean-Louis
Maraîcher
1 rue de l' Eglise
80260-BERTANGLES
Vote à main levée

Monsieur DOLIGEZ Régis
Retraité Education Nationale
9, rue Georges Brassens
80080 AMIENS

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

14 - Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Vu l'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles confiant au conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du C.C.A.S.,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : de fixer à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du conseil d'administration du CCAS ;
- 4 membres élus au sein du conseil municipal ;
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : le Président et la Directrice générale des Services seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

15 - Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du conseil municipal en date de ce jour fixant à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Monsieur le Maire fait appel à candidatures. Il propose de regrouper les candidats élus le 4 avril dernier sur une même liste. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de désigner les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS comme suit :

- LEGAY Françoise
- SERVAIS Joëlle
- GRUMETZ Clément
- FIQUET Jean-Louis

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

33 90

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014

Article 3 : le Président et la Directrice générale des Services seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vote à main levée

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

16 - Désignation d'un représentant de la commune au CLISPD (Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant au Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Après appel à candidatures et délibération, Monsieur GRUMETZ Clément est désigné représentant du CLISPD.

Vote à main levée

POUR : 19

CONTRE : 1 (M STEFANIAK)

ABSTENTIONS : 3 (M PLEZ, Mme SUIVENG, M FIQUET)

17 - Désignation d'un correspondant Défense :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant correspondant à la défense.

Après appel à candidatures et délibération, Monsieur GRUMETZ Clément est désigné correspondant défense.

Vote à main levée

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 (M PLEZ, Mme SUIVENG, M FIQUET, M STEFANIAK)

18 - Désignation d'un représentant au Club Climat de la Somme :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un représentant de la commune au Club Climat de la Somme.

Après appel à candidatures et délibération, est désigné :

DOREZ Pierre-Yves

Représentant de la commune au Club Climat de la Somme

Vote à main levée

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (M PLEZ, Mme SUIVENG, M FIQUET)

33 91

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014

19 - Désignation des membres de la commission locale consultative AVAP :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les membres de la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Le rôle de cette commission consiste en la mise en valeur de la Vallée de la Somme sur le territoire de ses membres, soit Amiens, Longueau et Rivery.

Après appel à candidatures et délibération, sont désignés :

Président : BOCQUILLON Bernard, Maire

Membres titulaires : CAPRON Dominique
 DOREZ Pierre-Yves
 ROUSSEL Claude
 BEAUPERE Daniel
 LEGAY Françoise
 FIQUET Jean-Louis

Membres de la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

20 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres AVAP :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les membres de la Commission d'appel d'offres de l'AVAP.

Après appel à candidatures et délibération, sont désignés :

Membre titulaire : CAPRON Dominique

Membre suppléant : DOREZ Pierre-Yves

Vote à main levée

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2 (MM PLEZ et FIQUET)

21 - Fixation des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes :

Pour faire suite à l'élection du Maire et des Adjointes en séance du 5 septembre 2014 et considérant que le Conseil Municipal a fixé à 6 le nombre d'Adjointes, que la commune compte 3485 habitants et qu'il convient de fixer l'indemnité du Maire et des Adjointes conformément à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'allouer aux titulaires des mandats, les indemnités brutes mensuelles maximales fixées au taux suivants :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique correspondant à l'indice brut terminal 1015 :

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014

NOM	PRENOM	FONCTION	% de l'indice 1015
BOCQUILLON	Bernard	Maire	43
VICART	Steeve	1 ^{er} Adjoint	16.5
LEGAY	Françoise	2 ^{ème} Adjointe	16.5
BEAUPERE	Daniel	3 ^{ème} Adjoint	16.5
MAGNÉ	Céline	4 ^{ème} Adjointe	16.5
CAPRON	Dominique	5 ^{ème} Adjoint	16.5
JOLY	Nathalie	6 ^{ème} Adjoint	16.5

Le conseil municipal décide que les indemnités des élus seront versées depuis la date d'entrée en fonction de ces derniers, soit à compter du 5 septembre 2014.

En cas de revalorisation de traitement des fonctionnaires de l'Etat, le Maire et les Adjointes bénéficieront de plein droit d'une majoration correspondante de leurs indemnités de fonctions.

Vote à main levée

POUR : 23
 CONTRE : 0
 ABSTENTIONS : 0

22 - Droit à la formation des élus : orientation et ouverture des crédits :

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter à l'article 6184 du budget une somme égale à 20 % du montant annuel des indemnités du Maire et des Adjointes pour financer la formation des élus (soit 13 200 € pour l'année 2014).

Vote à main levée

POUR : 23
 CONTRE : 0
 ABSTENTIONS : 0

23 – Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse est un dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), qui vise à soutenir les communes comme Rivery ayant la volonté de maintenir et développer une politique enfance et jeunesse sur leur territoire.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé avec une CAF, une collectivité territoriale et, dans la Somme, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), selon le taux de ressortissants MSA. Sa durée est de 4 ans. Il prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014 pour se terminer au 31 décembre 2017.

Toutes les nouvelles actions développées par la commune dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse seront cofinancées à hauteur de 55%, sous réserve du prix plafond et des enveloppes budgétaires.

La commune prévoit le développement suivant :

- Le maintien de son soutien à l'ALSH
- Le maintien de son soutien à la micro-crèche associative Les Barbapapas
- La création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et l'extension du volume horaire de la ludothèque.

Concernant la micro-crèche, Monsieur PLEZ demande s'il n'est pas possible d'instaurer un tarif préférentiel pour les enfants de Rivery. Il estime que Rivery paye pour les autres communes. Monsieur CAPRON répond que ce type de tarification n'est pas autorisée par la CAF et que des

33 93

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 12 SEPTEMBRE 2014

enfants de Rivery fréquentent les crèches des communes alentour. Monsieur PLEZ souhaite que les délégués à la micro-crèche vérifient le nombre d'enfants de Rivery acceptés et refusés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

24 – Indemnité de stage :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur POCHOL Aurélien a fait un stage au service urbanisme et marchés publics dans le cadre de son master 2 de droit spécialité administration territoriale, du 19 mai au 19 août 2014.

Il propose au Conseil de verser au stagiaire une gratification de 100 € par mois, soit 300 €. Monsieur CAPRON déclare que Monsieur POCHOL a été un bon élément, faisant déjà preuve de professionnalisme et d'une grande motivation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser à Monsieur POCHOL Aurélien une gratification de stage de 300 €.

Vote à main levée

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

25- Questions diverses :

- Monsieur PLEZ demande quand sera ré-ouverte la rue Baudrez. Monsieur BOCQUILLON répond que le promoteur envisage la réouverture pour la fin du mois d'octobre.
- Madame SUIVENG sollicite la création d'une commission du personnel. Monsieur BOCQUILLON lui répond que les questions concernant le personnel seront étudiées par le Bureau municipal. Monsieur BEAUPERE précise que les élus peuvent faire remonter au bureau les problèmes dont ils auraient connaissance concernant le personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 48.

La Secrétaire de séance
Stéphanie DIZIERE

Le Maire,
Bernard BOCQUILLON

